

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
M. Zulesi
-----**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« délivré »

le mot :

« conféré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.